

COMMUNES DE ALTKIRCH, CARSPACH, HIRSINGUE ET HIRTZBACH

PRINCIPAUX RISQUES NATURELS MOUVEMENT DE TERRAIN SUR CES COMMUNES

En raison des éléments géomorphologiques, géologiques, hydrogéologiques et de l'existence de mouvements de terrain constatés dans le périmètre, le périmètre d'études se situe dans un contexte naturel favorable à l'apparition d'instabilités de type glissement de terrain.

PRESCRIPTION D'UN PPR

Par arrêté préfectoral n° 004 - PR du 8 janvier 2016, l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels sur les communes de Altkirch, Carspach, Hirsingue et Hirtzbach, portant sur le risque « mouvement de terrain » a été prescrite.